



Partage des frais maison de retraite

Par **witold**, le 17/12/2012 à 15:21

Bonjour,

Mon épouse et moi-même rencontrons aujourd'hui de gros problèmes financiers en raison du loyer de la maison de retraite de ma belle-mère.

En effet, nous sommes seuls à assumer cette charge, alors même que ma belle-mère est mariée (quoique séparée) et qu'elle a deux autres enfants.

Comment amener (voire contraindre) les autres parties à participer aux frais ?

Merci !

Par **cocotte1003**, le 17/12/2012 à 17:19

Bonjour, le JAF n'a pas imposé une pension pour les autres enfants, cordialement

Par **witold**, le 17/12/2012 à 17:26

Pardon mais je ne comprends pas ta réponse...

Veux-tu dire que le JAF n'a pas le pouvoir d'imposer aux autres enfants / au mari de participer aux frais ?

Par **Marion2**, le 17/12/2012 à 17:59

Bonjour witold,

Il faut saisir le JAF si vous souhaitez que tous les enfants participent au règlement de la maison de retraite de votre belle-mère.

Cdt

Par **cocotte1003**, le **17/12/2012 à 18:00**

Je veux ire que si vous (vous et les autres enfants)ne payez pas spontanément la maison de retraite, il faut que le Juge aux Affaires Familiales soit saisi pour répartir la somme demandé entre les enfants, voir les petits enfants avant que le conseil général ne paye donc je vous demandais si le juge avait déjà fait une répartition de la somme totale entre vous tous ou si vous avez payé spontanément, cordialement

Par **witold**, le **17/12/2012 à 19:46**

Non, nous avons commencé de nous-mêmes à payer il y a trois ans, et n'avons encore jamais saisi le JAF. Si j'ai bien compris, selon vous c'est la meilleure solution. Merci beaucoup en tout cas pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **17/12/2012 à 19:48**

et oui c'est la seule solution pour "obliger"les autres enfants à prendre leur part contributive en charge. Le juge décidera de la somme de chacun en fonction des charges et revenus des couples, cordialement

Par **witold**, le **18/12/2012 à 09:23**

Merci Cocotte !